



N° 070 / 2023

ARRETE MUNICIPAL

Objet : Autorisation de circulation des voitures sonorisées sur la RD 437

Le Maire de CHATENOIS-LES-FORGES,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212.1 et L.2213.1 ;

VU le Code de la Route et notamment son article R.417-10 et R.325-1 et suivants ;

VU le Code Pénal ;

VU le courrier en date du 23 mai 2023, de M. Bernard PRUDENT, correspondant au comité d'organisation de la course du LION 2023, sollicitant l'autorisation de traverser notre commune avec des véhicules sonorisés,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de permettre le bon déroulement de la manifestation,

ARRÊTE

Article 1

Madame le Maire de Châtenois-les-Forges autorise la circulation des voitures sonorisées sur la RD 437

**Dimanche 24 septembre 2023
de 8h30 à 13h00**

Article 2

Ampliation du présent arrêté sera notifié à :

- Services Techniques Municipaux
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie

Châtenois-les-Forges le 30 août 2023

Mme le Maire

Marie-Josée BAILLIF

